AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20261021-DEC141_2026-CC
en date du 21/10/2026 ; REFERENCE ACTE : DEC141_2026

Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- **Canton de PONTAULT-COMBAULT** -°-°-°- **Commune de ROISSY-EN-BRIE**	**DOMAINE** Marchés Publics

Marchés publics : MA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉCISION DU MAIRE n°141/26
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET Avenant n°1 au marché de location et entretien de vêtements professionnels pour les agents de la ville et du centre communal d'action sociale (CCAS) de Roissy-en-Brie.
Lot 1 - vêtements des agents de restauration, des agents d'entretien, des ATSEM et des aides à domicile
Marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122.22 et L.2122-23 ;
VU le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°, R. 2162-2, R. 2162-13 et R. 2162-14 ° ;
VU la délibération n°15/2026 en date du 7 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté 111/2026 du 10 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur ZERDOUN en matière de commande publique ;

Vu la décision du Maire n° 102/22 en date du 15 juin 2022, portant signature du marché n° 2022012001, attribué et notifié le 16 juin 2022 à l'entreprise INITIAL, devenue NETEXIAL, sise rue Jacques Murgier – CS 30032 – ZI Actipôle Neuvillette à 51721 REIMS CEDEX 03, ayant pour objet la location et l'entretien de vêtements professionnels pour les agents de la Ville et du Centre communal d'action sociale (CCAS), pour un montant annuel maximum de commande de 40 000 € HT pour les commandes de la ville et pour un montant annuel maximum de commande de 8 000 € HT pour les commandes du CCAS.

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de prolonger de 9 mois le marché, afin d'assurer la continuité des prestations location et l'entretien des vêtements professionnels des agents du centre technique municipal (CTM) et du service des sports de la ville ;

D E C I D E :

Article 1 : De procéder à la signature de l'avenant n° 1 au marché de location et d'entretien de vêtements professionnels pour les agents de la Ville et du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Roissy-en-Brie, relatif au lot n° 1 – Vêtements des agents du centre technique municipal (CTM) et du service des sports, avec l'entreprise **NETEXIAL**, sise rue Jacques Murgier – CS 30032 – ZI Actipôle Neuvillette à 51721 REIMS CEDEX 03.

Article 2 : précise que le montant maximum annuel de commande reste inchangé.

Article 3 : précise que les autres clauses et conditions du contrat demeurent inchangées.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.
Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint en charge de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, des Travaux et de la commande publique

Jonathan ZERDOUN

NB : conformément au Code de Justice Administrative, cette décision est attaquable devant le juge administratif de Melun pendant 2 mois à compter de sa publication.